

**Gestion d'actifs 1832 S.E.C.****Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé - Série M****14 novembre 2019**

Le présent document contient des renseignements essentiels sur le Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C. au 1-800-387-5004 ou à l'adresse fundinfo@scotiabank.com, ou visitez le [www.banquescotia.com/fondsprivesscotia](http://www.banquescotia.com/fondsprivesscotia).

Avant d'investir dans un fonds, considérez comment le fonds cadre avec vos autres investissements et votre tolérance au risque.

**Bref aperçu**

<b>Date de création de la série :</b>	14 novembre 2017	<b>Gestionnaire du Fonds :</b>	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
<b>Valeur totale du Fonds au 30 septembre 2019 :</b>	212 879 809 \$	<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
<b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>	0,45 %	<b>Sous-conseiller :</b>	Allianz Global Investors U.S. LLC
		<b>Placement minimal :</b>	placement initial de 250 000 \$

**Dans quoi le Fonds investit-il?**

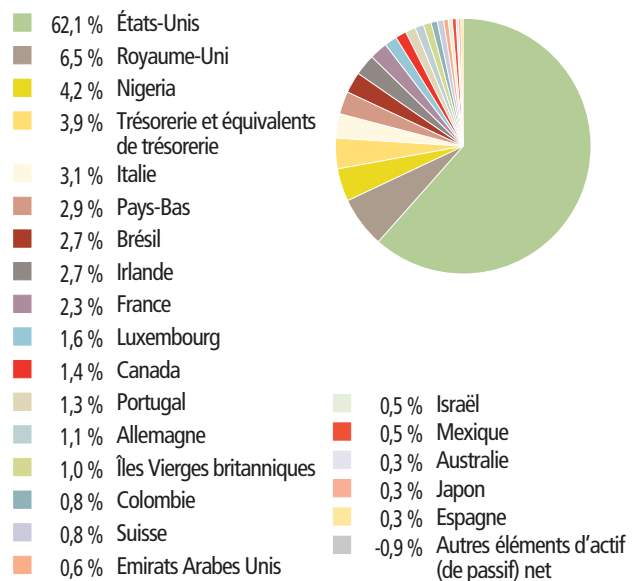
Le Fonds investit dans le monde entier, principalement dans des titres à revenu fixe de qualité inférieure à la catégorie investissement. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-après vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 septembre 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

**10 principaux placements (30 septembre 2019)**

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,9 %
2. Crown European Holdings SA, remb. par antic., 3,38 %, 15 mai 2025	3,38 %
3. Itron Inc., remb. par antic., 5,00 %, 15 janv. 2026	1,4 %
4. InterXion Holding NV (rachetable) 4,75 %, 15 juin 2025	1,3 %
5. Petrobras Global Finance BV 5,09 %, 15 janv. 2030	1,3 %
6. Springleaf Finance Corporation 6,88 %, 15 mars 2025	1,3 %
7. WellCare Health Plans Inc., remb. par antic., 5,38 %, 15 août 2026	1,2 %
8. Sunoco LP / Sunoco Finance Corporation, 5,88 %, 15 mars 2028	1,2 %
9. Tullow Oil PLC. (remb. par antic.), 6,25 %, 15 avril 2022	1,1 %
10. Viking Cruises Ltée., remb. par antic., 5,88 %, 15 sept. 2027	1,1 %
<b>Pourcentage total des 10 principaux placements :</b>	<b>14,9 %</b>

**Nombre total de placements : 161**

**Répartition des placements (30 septembre 2019)****Quel est le degré de risque?**

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

On peut évaluer les risques associés à un fonds en examinant les variations de son rendement, c'est-à-dire sa « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre davantage d'argent que d'autres, mais aussi avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins, mais il est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

**Niveau de risque**

Selon Gestion d'actifs 1832 S.E.C., ce Fonds comporte un niveau de risque **moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	<b>Moyen</b>	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	--------------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique Risques dans le prospectus simplifié du Fonds.

**Aucune garantie**

Comme la plupart des OPC, ce Fonds n'offre aucune garantie quant au rendement. Il se peut que l'argent que vous investissez ne vous soit pas remboursé.

**Quel a été le rendement du Fonds?**

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série M du Fonds depuis sa création. Les rendements exprimés tiennent compte des frais. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

**Rendements annuels**

Cette information n'est pas disponible parce que cette série du Fonds n'a pas encore produit de rendement pendant une année civile entière.

**Meilleur et pire rendement trimestriel**

Cette information n'est pas disponible, car une année civile ne s'est pas encore terminée depuis le début des activités des parts de série M du Fonds.

**Rendement moyen**

La personne qui a investi 1 000 \$ dans les parts de série M du Fonds depuis sa création détient aujourd'hui 1 067 \$. Il s'agit d'un rendement annuel composé de 3,9 %.

**À qui le Fonds est-il destiné?****Aux investisseurs :**

- qui recherchent un revenu et une croissance du capital à long terme
- qui investissent à moyen ou à long terme

Les parts de série M sont offertes aux investisseurs qui ont signé une convention de gestion carte blanche avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C. ou avec Trust Scotia.

**Un mot sur la fiscalité**

En général, vous devez payer de l'impôt sur les revenus de placement que vous réalisez sur un fonds d'investissement. Le montant à payer dépend des lois fiscales régissant votre territoire de résidence et du fait que vous déteniez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), ou dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont incluses dans votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

**Combien ça coûte?**

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série M du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

**1. Frais d'acquisition**

Les parts de série M de ce Fonds sont classées comme étant « sans frais », ce qui veut dire qu'il n'y a pas de frais d'acquisition lorsque vous les achetez par l'entremise de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. ou des membres de notre groupe. Vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition si vous achetez des parts auprès d'autres représentants inscrits.

**2. Frais du Fonds**

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série M du Fonds.

En date du 30 juin 2019, les frais de cette série du Fonds s'élevaient à 0,45 % de sa valeur, ce qui correspond à 4,50 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

	<b>Taux annuel</b> (en % de la valeur du Fonds)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration à taux fixe et des frais du Fonds des parts de Série M du Fonds.	0,45 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.	0,00 %
<b>Frais du Fonds</b>	<b>0,45 %</b>

**Renseignements sur la commission de suivi**

Aucune commission de suivi n'est exigible pour cette série du Fonds.

**3. Autres frais**

Les frais ci-dessous peuvent vous être imposés si vous achetez, détenez, vendez ou échangez des parts du Fonds.

**Frais**

- **Frais d'opérations à court terme**
- **Frais liés aux régimes enregistrés**

**Ce que vous payez**

Des frais correspondant à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 31 jours suivant leur achat. Ces frais sont remis au Fonds.

Si vous investissez au moyen d'un régime enregistré offert par Placements Scotia Inc. et que vous effectuez un retrait ou un transfert, des frais de transfert de 50 \$ peuvent s'appliquer. Si vous investissez au moyen d'un régime enregistré auprès d'un autre courtier de la Banque Scotia ou d'une autre institution financière, vous pouvez communiquer avec votre courtier de cette institution pour savoir s'il vous impute des frais pour le régime enregistré.

**Et si je change d'idée?**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de parts d'un Fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

**Pour plus d'information**

Veuillez contacter Gestion d'actifs 1832 S.E.C. ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et des autres documents d'information du Fonds. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

**Gestion d'actifs 1832 S.E.C.**

1 Adelaide Street East

28th Floor

Toronto, Ontario, M5C 2V9

Sans frais : 1-800-387-5004

Courriel : [fundinfo@scotiabank.com](mailto:fundinfo@scotiabank.com)

Site Web : [www.banquescotia.com/fondsprivesscotia](http://www.banquescotia.com/fondsprivesscotia)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).